

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 04/12/2023

OBJET : Ajout d'un article à la vente de l'infothèque

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation 28/11/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Carine RANSEAU à Liliane BLAISE

Didier RICHERD à Marie-Hélène BERNARD

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que la Secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants et de la Mémoire, a entrepris de donner une nouvelle impulsion à l'œuvre du Bleuets de France, dont la vocation de soutien social des anciens combattants, veuves de guerre, pupilles de la Nation, soldats blessés en opérations et victimes du terrorisme demeure d'une grande actualité.

Le Président de la République a validé une doctrine de port du Bleuets de France qu'il appartient de mettre en œuvre lors des cérémonies officielles.

Les bleuets seront en vente à l'infobothèque au prix de 2€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents

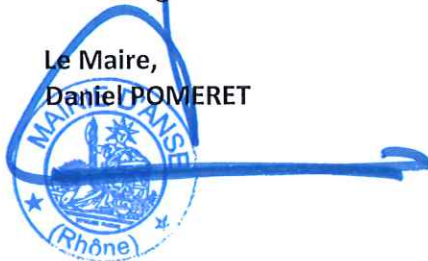
1°) **AUTORISE** l'ajout d'un article à la vente de l'infobothèque

2°) **DIT** que les bleuets seront en vente au prix de 2€

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

Jean-Luc (AFWD)

